

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 26 JUIN 2019 A 19H30

Présents à la séance : 21

L'An Deux Mil Dix Neuf, le **26 JUIN A 19H30**

Extrait affiché le :
27 juin 2019

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

3ème séance 2019

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. SALTZMANN Michel, Adjointes et Adjoint, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. CHARDIN Denis, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, Monsieur FOUCAL Olivier, Conseillères et Conseillers Municipaux.

Absents :

Mme PANO-WENTZEL Marylène
M. ROMARY Fabrice

Objet : Conventions pour le déploiement
De la fibre optique

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CHMIDLIN Stéphane	à	M. le Maire
Mme BOULANGER Annie	à	M. SALÉRIO Philippe
M. TARDIEU François	à	M. SALTZMANN Michel
Mme ANDRE Sophie	à	M. DAUTREY Roland
M. DEMENGE Abel	à	M. CHARDIN Denis
M. BREGEOT Claude	à	M. JACQUEMIN Gérard

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

N°66/2019

Monsieur Philippe SALÉRIO, Adjoint Délégué, demande au Conseil Municipal son approbation à la passation de conventions d'occupation du domaine public routier avec la société LOSANGE qui assure le déploiement et l'exploitation du réseau de communications électroniques de type Fibre Optique à Très Haut Débit sur le territoire communal en exécution de la convention de délégation de service public conclue le 25 juillet 2017 avec la Région Grand Est. L'occupation temporaire du domaine public routier accordée permettra la pose de Sous Répartiteurs Optiques nécessaires au maillage de la fibre sur la Commune. Ces armoires SRO seront installées notamment rues Jean-Baptiste Demenge, Paul Langevin, Pasteur, Aristide Briand et Docteur Charles Clarté. Une redevance de 20 euros par m² occupé sera versée par la société LOSANGE en contrepartie des surfaces mises à disposition.

Ces explications entendues,

Et après en avoir délibéré,

C'est unanimement que le Conseil municipal, présent et représenté,

- Approuve l'installation de Sous Répartiteurs Optiques nécessaires au déploiement de la fibre optique sur le territoire communal,
- Autorise Monsieur le Maire à signer avec la société LOSANGE les conventions d'occupation temporaire du domaine public ci-rapportant dans les conditions susdites,

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,